



Compte-rendu des concours 2017, Section 17

Le concours CR

Il n'est pas inutile de rappeler les étapes du concours CR, et plus particulièrement les principales étapes d'admissibilité examinées par le jury CR.

- jury d'admissibilité sur dossier (2 & 3 février 2017)
- jury d'admissibilité, auditions (27 – 29 mars) & délibérations (3 & 4 avril)

Jury d'admissibilité sur dossier

Sur la base des dossiers de candidature, le JAD (jury d'admissibilité sur dossier) identifie les candidatures qui peuvent évoluer positivement vers un recrutement. Cette analyse repose sur les principaux critères d'analyse (autonomie, impact, insertion) qui ont été publiés par la Section 17 :

- Autonomie : elle s'acquiert en valorisant la thèse et un postdoc par une production scientifique qui s'affranchit de la tutelle de l'équipe de thèse
- Impact : il se démontre par les diverses formes de production scientifique ; dans le cadre de grandes collaborations, il ne sert à rien de s'enorgueillir de tout facteur bibliographique nécessairement flatteur, mais il est plus utile préciser le rôle effectif que l'on assure.
- Insertion et projet : l'insertion se démontre par un projet cohérent dans le paysage scientifique en général et au sein du laboratoire d'accueil en particulier ; le projet doit présenter la même cohérence et motiver le recrutement par de nouvelles et fortes potentialités.

Certains dossiers portent mal une candidature, qu'ils restent trop généraux ou ne s'adressent qu'à des experts du domaine. Un projet aux objectifs étroits, s'il peut correspondre à un dossier post-doc, ne correspond pas aux attentes d'un concours du CNRS. La copie d'une demande de post-doc ou d'un projet ERC ne peut être considérée comme un projet valable car elle ne répond pas à l'enjeu d'un poste de chargé de recherche.

Certaines équipes ne préparent pas leurs candidats de manière optimale. Un candidat ne peut pas montrer son autonomie s'il reste postdoc sous la coupe de son équipe de thèse et ne publie qu'avec son équipe de thèse. Un candidat ne peut pas montrer sa force d'action si son champ d'activité ou sa visibilité sont restreints par les projets auxquels il participe. L'insertion d'un candidat n'est pas optimale si elle est présentée uniquement en termes de continuité des projets déjà menés : un recrutement doit apporter de nouvelles compétences et de nouvelles opportunités de recherche.

Le jury rappelle enfin que le JAD, par vocation, ne peut que sélectionner les meilleures candidatures sur dossier. La bijection entre ces meilleures candidatures sur dossier et meilleures candidatures dans l'absolu ne peut être objectivement réalisée que pour les dossiers portant effectivement les atouts d'une candidature. Il appartient aux candidats de présenter leur dossier de manière optimale.

Auditions

Les auditions se sont déroulées en deux sections de jury regroupant majoritairement les thématiques :

- Section de jury 1 (M-C Angonin, L Cambrézy, N Carrasco, P Henri, B Lefloch, J Moutaka, F-X Schmider) : PNP, PNPS, PCMI, PNST
- Section de jury 2 (A Bacmann, A Chiavassa, M Ferrari, A Guilbert-Lepoutre, K Ganga, J Novak, R Pello) : PNCG, PNHE, ASHRA, PNGRAM

Le travail des sections de jury a été préparé très en amont des auditions et harmonisé avant les délibérations en jury. Le président du jury, « volant », a partagé son temps entre les deux sections de jury.

Hormis les très bonnes impressions dégagées par la majorité des candidats, qui présentent agréablement et efficacement leur travail, des éléments génériques se dégagent des auditions des candidats :

- Présentation trop technique ne s'adressant qu'à un expert du domaine de recherche du candidat.
- Manque de maturité scientifique.
- Apport personnel du candidat pas mis en évidence / apport personnel du candidat exagéré.
- Présentation du contexte scientifique insuffisante ; présentation des questions scientifiques d'actualité insuffisante.
- Absence de remise en contexte des résultats obtenus.
- Insertion dans une unité de recherche pas travaillée ou peu crédible.

À rebours, une bonne présentation d'une candidature s'appuie sur l'insertion du projet dans le laboratoire visé, le clair exposé de la thématique scientifique, l'originalité du projet, sa cohérence et sa faisabilité, ses limites...

Du bon usage de la rédaction des lettres de recommandation

L'envoi des lettres de personnalités recommandant une candidature est défini par le site officiel du concours du CNRS.

La Section a été étonnée de lire des lettres de recommandation qui interclassent des candidats. Elle juge cette pratique au mieux inadéquate et discourtoise envers des candidats dont la candidature est alors dévaluée par rapport à d'autres. Par principe, si un candidat est recommandable, c'est de manière positive et en aucun cas négative. Par principe également, le jury est souverain ; il sait distinguer les caractéristiques des différentes candidatures et n'a pas à être influencé ; il s'appuie sur tous les éléments d'un dossier pour l'analyser, y compris une franche lettre de recommandation. En pratique, la confusion entre lettre de recommandation et classement des candidats (classement que le jury ne demande à personne, pas même aux directeurs d'unités) n'apporte aucune information positive.

Conseils aux candidats

La Section demande aux candidats de lire en détail les instructions sur le site officiel de candidature du CNRS. C'est le seul site qui fait foi, les conseils de la Section 17 n'étant donnés qu'à titre indicatif.

La section propose des conseils à suivre pour structurer les dossiers de candidature :

- mentionner dans le dossier l'identité des personnalités (3 au plus) envoyant sur le site du CNRS une lettre de recommandation
- identifier la candidature par une liste de mots-clefs thématiques et méthodologiques

Concours DR

Comme pour les CR, le nombre de candidatures a nécessité de scinder le jury en deux sections pour le concours ; contrairement au concours CR, les sous-jurys n'étaient pas thématiques.

Nous regrettons les démarches de candidats n'ayant pris aucun contact avec le laboratoire d'accueil prévu et présentant une candidature sans lien avec les forces de la recherche astrophysique menée dans les labos.

Comme l'énoncent les critères définissant une recherche de qualité, un recrutement DR se fonde sur un projet structurant. Ce rôle structurant se voit dans l'investissement des candidats dans des responsabilités scientifiques et des responsabilités collectives. De nombreuses candidatures pèchent par un manque d'investissement dans la vie scientifique de l'astrophysique française, niant en cela la spécificité de nos communautés scientifiques où nous avons la chance d'être nos propres cadres.

Quelques éléments factuels des concours

Concours	CR1	CR2	Total CR	DR2
<i>Dossiers reçus</i>	48	168	176	46
<i>Candidatures après JAD</i>	18	58	58	
<i>Auditions</i>	18	56	56	41

Concours CR	Femmes	Hommes
<i>Dossiers</i>	54	122
<i>Auditions</i>	22	36

CR	ASHR A	PNCG	PCMI	GRAM	PNHE	PNST	PNP	PNPS
<i>Dossiers</i>	8	66	13	6	16	11	37	19
<i>Auditions</i>	3	17	6	2	7	2	16	5

Résultats du jury d'admissibilité

CR1, 1 poste ouvert au concours 17/02, 2 candidats classés

1) N'Diaye Mamadou

-

2) Csengeri Timea

CR2, 4 postes ouverts au concours 17/03, 5 candidats classés

1) Codis Sandrine

2) Venot Olivia

3) Clavel Maïca

4) Hees Aurélien

-

5) Lagarde Nadège

DR2, 5 postes ouverts au concours 17/01, 6 candidats classés

- 1) Wakelam Valentine
- 2) Allen Mark
- 3) Regimbeau Tania
- 4) Demyk Karine
- 5) Hébrard Guillaume
-
- 6) Faure Alexandre

Les listes d'admissibilité ont été validées par les jurys d'admission des 30 mai (CR) et 8 juin (DR).

Nouveau décret du CNRS (en vigueur pour les concours 2018)

Dans le nouveau décret du CNRS, la différence des corps CR2 et CR1 est supprimée (comme elle l'a été depuis longtemps pour les enseignants-chercheurs), et donc le prochain concours sera unique pour le niveau CR. La politique de recrutement du CNRS ne devrait pas évoluer, privilégiant le recrutement de jeunes chercheurs, mais tenant compte de la diversité des parcours de recherche.

* *
*
*
*